

D.I.C.R.I.M. : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR **LES RISQUES MAJEURS**

2024



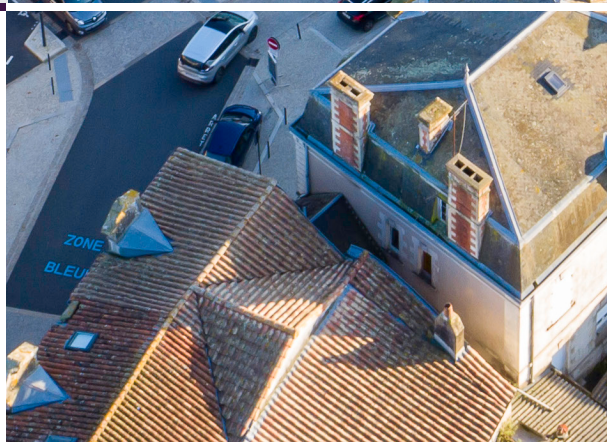
ENSEMBLE, APPRENONS LES BONS RÉFLEXES !

DOCUMENT À CONSERVER



SOMMAIRE

- 03** Le mot du Maire
- 03** Les moyens d'alerte
- 04** Carte des lieux stratégiques
- 06** Vent violent / Orage
- 07** Canicule / Grand froid
- 08** Transport de matières dangereuses
- 09** Séisme
- 10** Inondation terrestre
- 11** Mouvement de terrain
- 12** Radon
- 13** Épidémie / Pandémie
- 14** Organisation communale de crise
- 16** Les bons réflexes
- 16** Les coordonnées utiles





L'actualité nous démontre, chaque jour, qu'aucune commune n'est à l'abri de situations critiques nécessitant des actions d'urgence.

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Conformément à la réglementation en vigueur, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) a pour objectif de vous informer sur ces différentes situations pour mieux les prévenir et s'en protéger.

Entourée des services de l'État, la collectivité s'organise pour faire face à d'éventuels dangers, en prenant toutes les mesures de protection et de sécurité adaptées pour ses administrés.

Les moyens d'alerte à la population y sont détaillés tout comme les lieux stratégiques à identifier en cas d'événement majeur sur la commune.

Nous vous invitons à parcourir l'ensemble de ces recommandations avec attention, et à conserver précieusement ce document mis à votre disposition. Afin de prendre compte tout changement, ce document est régulièrement mis à jour. Il est accessible sur le site internet de la commune (www.ville-lepoiresurvie.fr).

Sabine ROIRAND,
Maire du Poiré-sur-Vie

LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement majeur, la commune alertera la population et diffusera les consignes de sécurité avec les moyens d'alerte suivants :



Un véhicule équipé d'un mégaphone fera le tour de la commune.



Une alerte sera envoyée par SMS aux personnes inscrites sur la liste de diffusion. L'inscription volontaire est possible à l'accueil de la mairie, par téléphone et sur l'application mobile Intramuros.



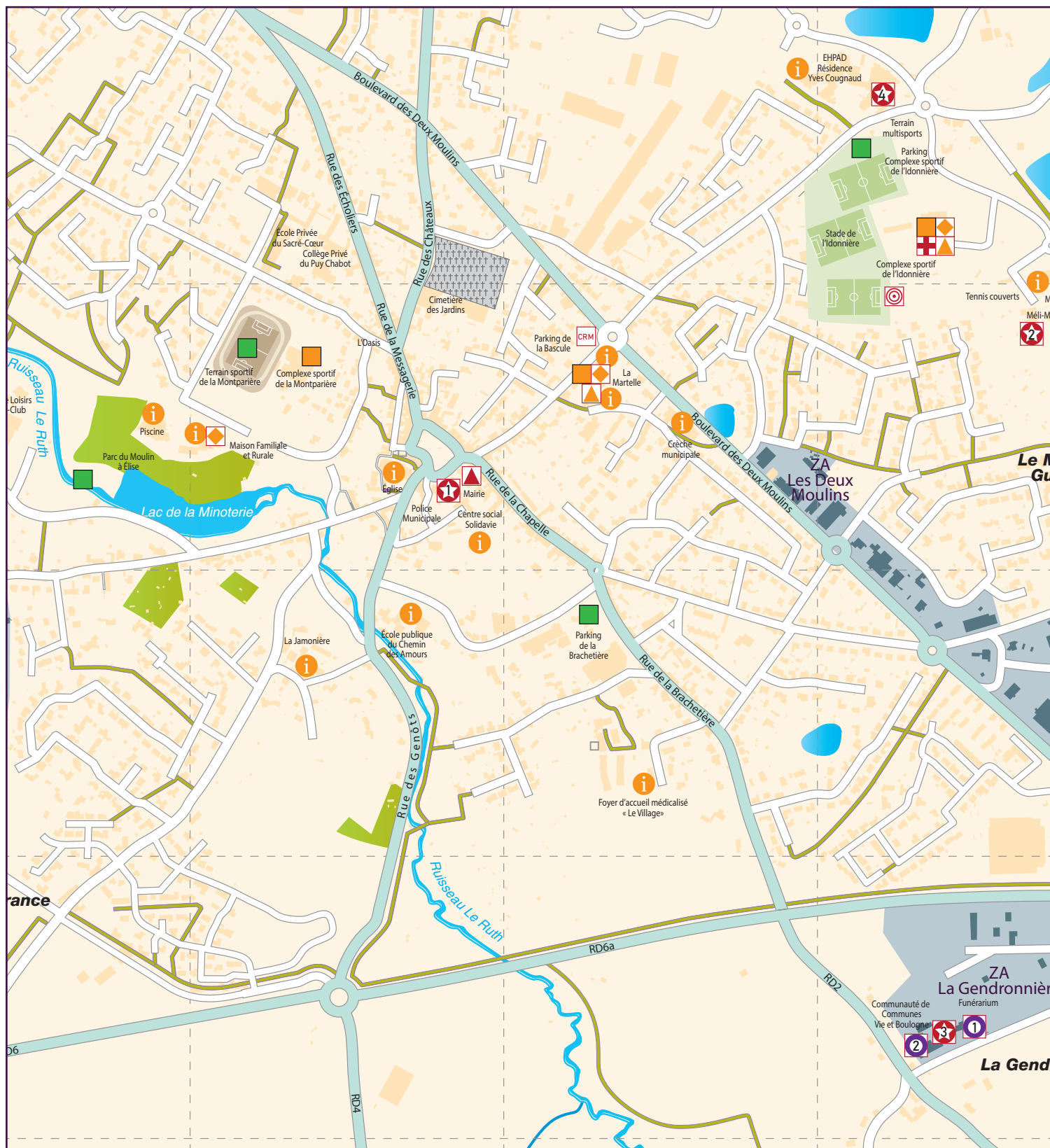
Un message d'alerte sera publié sur le site internet de la commune, www.ville-lepoiresurvie.fr, et sur les réseaux sociaux de la commune (Facebook, Instagram et LinkedIn).

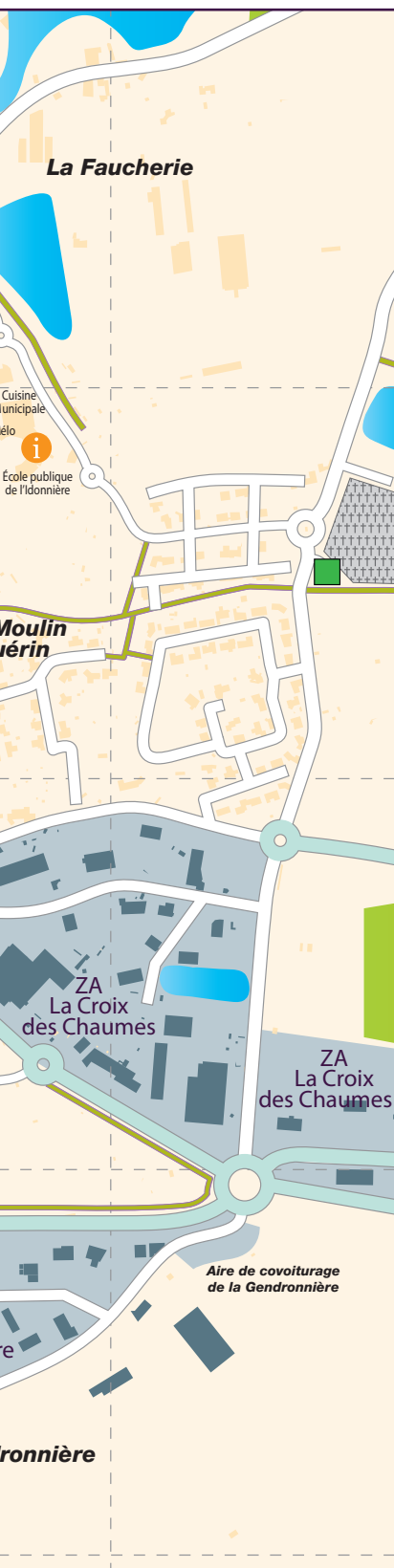


CARTE DES LIEUX STRATÉGIQUES

CARTE DES LIEUX STRATÉGIQUES POIRÉ-SUR-VIE EN CAS

Lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, la mairie a identifié des lieux stratégiques qui seraient déployés pour assurer l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population.





LÉGENDE

-  Point de rassemblement
-  Lieu d'accueil de la population
-  Hébergement de la population
-  Ravitaillement de la population
-  Distribution d'iode stable
-  Poste de Commandement Communal (PCC)
-  Poste médical Avancé (PMA)
-  Chapelle ardente
-  CRM
-  Drop Zone (Hélicoptère)
-  Point sensible

POINTS DE REGROUPEMENT

Au nombre de cinq sur la commune, ces points servent de lieu de regroupement en cas de déclenchement par le maire du PCS (Plan Commune de Sauvegarde) pour un risque technologique.

La population ne doit pas prendre elle-même la décision d'évacuer vers ces points mais doit rester confinée à domicile dans un premier temps.

En cas d'évacuation, les personnes doivent emporter leur kit de sécurité (voir dernière page) et venir à pied.



VENT VIOLENT / ORAGE

En cas d'alerte orange, des phénomènes dangereux sont prévus.

En cas d'alerte rouge, une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes dangereux d'une **intensité exceptionnelle** sont prévus.

AVANT

- Limitez vos déplacements. Si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudents et empruntez les grands axes de circulation.
- Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin, jeux extérieurs, poubelles).
- Rentrez les animaux.
- Abritez-vous hors des zones boisées.
- Cessez toute activité à l'extérieur
- Ne pas stationner sous un arbre.

PENDANT

- Limitez votre vitesse sur route et autoroute.
- Débranchez les appareils électriques.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures, n'effectuez pas de travaux en hauteur.
- Ne bravez pas les intempéries qui peuvent vous emporter.

APRÈS

- Ne touchez pas aux câbles électriques.
- Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture, etc).

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

Restez chez vous ou le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas.



La canicule représente un risque pour la santé lorsque ces trois conditions sont réunies :



- il fait très chaud,
- la température descend très peu la nuit,
- cela dure plusieurs jours.

Un épisode de grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

AVANT

- Faites-vous inscrire sur les listes des personnes à risque (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) auprès de la mairie, afin de vous faire porter secours en cas d'événements climatiques extrêmes.
- Informez l'agent communal lors du portage de repas à domicile.
- Soyez attentifs à vos voisins, vos amis ou votre famille.

PENDANT UNE CANICULE

- Buvez beaucoup d'eau mais pas d'alcool, même sans ressentir la soif.
- Ne faites pas d'efforts physiques intenses (sport, bricolage, jardinage).
- Ne restez pas en plein soleil.
- Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur.
- Portez des vêtements légers, amples et clairs, sans oublier de mettre un chapeau quand vous êtes à l'extérieur.

EN CAS DE GRAND FROID

- Mettez des vêtements chauds, couvrez particulièrement la tête, le cou, les mains et les pieds.
- Évitez de sortir les bébés, même bien protégés.
- Mangez correctement, buvez des boissons chaudes, ne buvez pas d'alcool.
- Maintenez un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants.
- Ne surchauffez pas votre logement et aérez-le au moins une fois par jour pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

APRÈS

- N'hésitez pas à demander de l'aide (voisins, médecins, SAMU) si vous ressentez le moindre inconfort.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le Poiré-sur-Vie est concerné par le risque de transport de matières dangereuses par voie routière, voie ferrée et canalisations de gaz.

Plusieurs types de dangers peuvent survenir suite à un accident de transport de matières dangereuses : **explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.**

AVANT

Sachez identifier un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions.

PENDANT

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Donnez l'alerte aux services de secours en précisant : le lieu, le moyen de transport, la présence de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...), la description des panneaux présents sur le camion.
- Protégez la zone pour éviter un sur-accident : balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas.

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT OU DE NUAGE TOXIQUE

- Ne touchez pas le produit. En cas de contact : lavez-vous et changez-vous.
- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air.

APRÈS

- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Tout le département de la Vendée est classé en zone dite d'aléa modéré, de niveau 3 sur une échelle de 5.

Pour en savoir plus, consultez les sites suivants :

www.risquesmajeurs.fr

www.franceseisme.fr

AVANT

- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.

PENDANT

- Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme.

À L'INTÉRIEUR :

- Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- Eloignez-vous des fenêtres.

À L'EXTÉRIEUR :

- Ne restez pas sous des fils électriques ou en dessous de ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...).

EN VOITURE :

- Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

APRÈS

- Après la 1^{ère} secousse, méfiez-vous des répliques.
- Ne prenez pas les ascenseurs.
- Coupez l'eau, l'électricité, le gaz.
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.
- Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après le séisme, car il y a un risque de raz-de-marée.
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, canalisations,...).



INONDATION TERRESTRE

Le Poiré-sur-Vie est concerné par les crues de la Vie.

Les lieux susceptibles d'être inondés sont les suivants : Carpe-frite, la Braconnerie, la Planche du Gravier, la rue de la Grotte, la rue de la Colonne, le sentier du Ruth, le Moulin à Élise et la Blélière.

AVANT

- Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants.
- Coupez gaz et électricité.
- Obturez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres,...
- Stationnez les véhicules sur des points hauts.
- Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités.

PENDANT

- Suivez l'évolution de la météo et notamment la montée des eaux, par la radio ou auprès de la mairie.
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut (colline) ou montez à l'étage.
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied, ni en voiture).
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS

- Informez les autorités de tout danger.
- Apportez une première aide aux voisins.
- Dans votre maison : aérez / désinfectez à l'eau de javel / chauffez dès que possible / ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent.
- Évaluez les dommages et contactez votre assureur.



Les mouvements de terrain sont des déplacements du sol ou du sous-sol :

- glissements de terrain le long d'une pente,
- effondrements de cavités souterraines,
- écroulements et chutes de blocs,
- coulées boueuses et torrentielles,
- retrait-gonflement des argiles.

AVANT

SIGNALEZ À LA MAIRIE :

- L'apparition de fissures dans le sol.
- Les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau au robinet, craquements, ...).
- L'apparition d'un affaissement du sol.
- La présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement.

PENDANT

À L'INTÉRIEUR :

- Fuyez latéralement.
- Eloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide.
- Eloignez-vous des fenêtres et abritez-vous sous un meuble solide.

À L'EXTÉRIEUR :

- Coupez gaz et électricité.
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement.

APRÈS

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts et les dangers.
- Informez les autorités.



RADON

Le radon est un gaz radioactif inodore, incolore et inerte présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos notamment dans les bâtiments. Il peut également être repéré lors des études de sol, en prévision de travaux de terrassement. Pour les maisons, le radon se situe principalement dans les sous-sols surtout si les pièces ne sont pas ventilées.

La concentration de radon se mesure en Bq/m³.

AVANT

- Le dépistage consiste en la pose d'un dosimètre dans une ou plusieurs pièces de vie pendant au moins 2 mois et en hiver durant la période de chauffage.
- Ce dépistage peut être réalisé par un organisme agréé qui vient réaliser un diagnostic mais il est également possible de procéder soi-même à la mesure en achetant des dosimètres radon auprès de l'une des sociétés qui les produisent et disposent de laboratoires permettant d'analyser les résultats récoltés.

PENDANT

SI LE RÉSULTAT DE L'ANALYSE EST SUPÉRIEUR À 300 BQ/M3 :

Il est alors nécessaire de rechercher une solution pour le réduire et d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence du radon. Trois pistes sont en particulier à explorer :

- L'amélioration de l'étanchéité entre le sol et le bâtiment pour limiter l'entrée du radon,
- L'amélioration de la ventilation du bâtiment afin d'assurer un balayage efficace de l'air pour ainsi diluer la présence du radon,
- L'amélioration du système de chauffage si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée du bâtiment

SI LE RÉSULTAT DE L'ANALYSE EST SUPÉRIEUR À 1 000 BQ/M3 :

- Il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation.
- Il est aussi conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées.

APRÈS

- Quelle que soit la situation, l'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise en œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.



Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades.

AVANT

Pour limiter le risque d'être contaminé par un virus, il faut adopter des gestes simples :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue.
- Éviter les contacts avec les personnes malades.

PENDANT

- Être à l'écoute (télévision et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Appliquer les consignes sanitaires dès les premiers symptômes ou si l'un de vos proches est malade.
- Se faire vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- Prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.
- Aérer les locaux.

APRÈS

- Suivre les consignes émises par les pouvoirs publics.



ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Préfecture / Service de secours

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

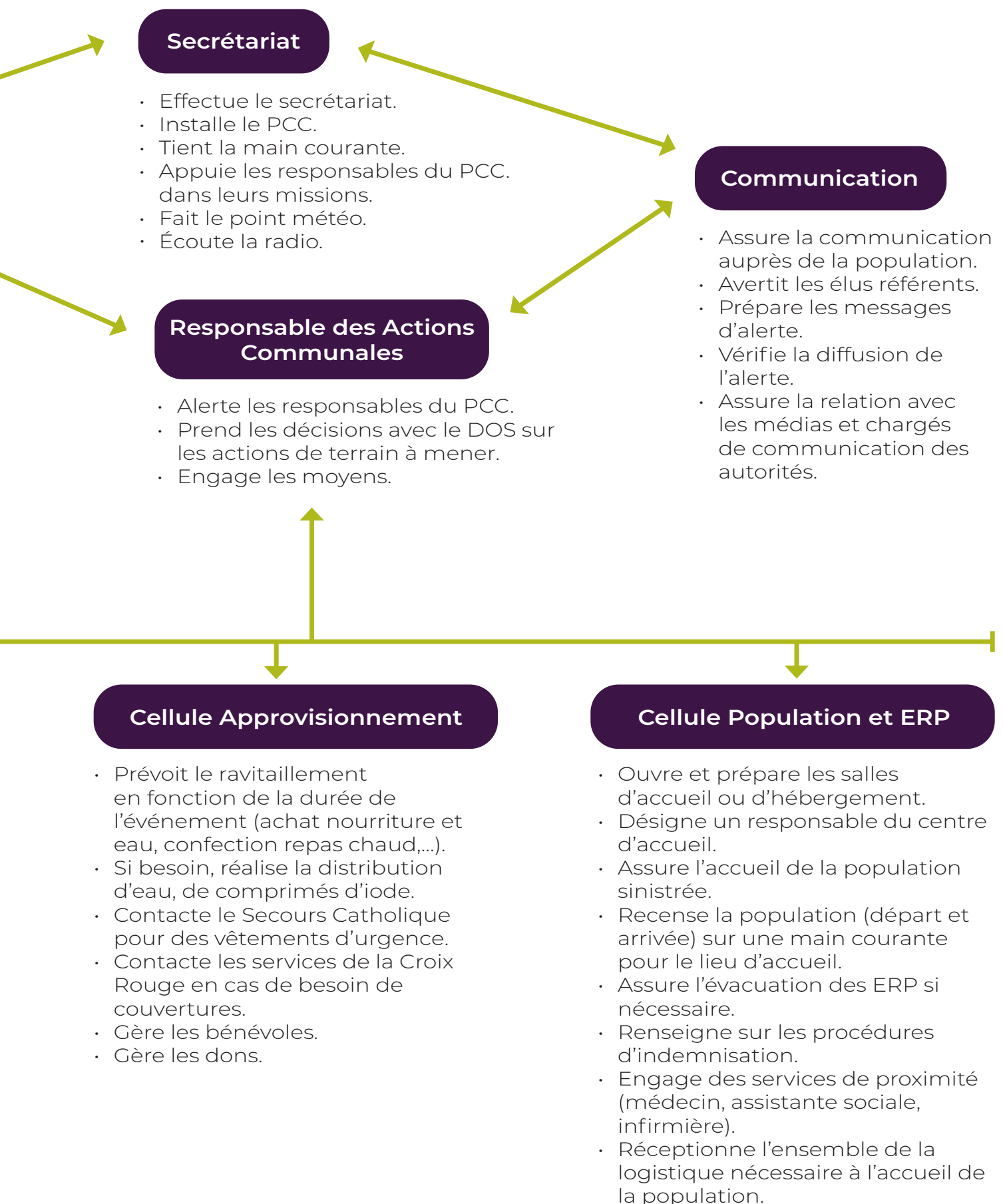
- Analyse de la situation, adapte le dispositif suivant l'ampleur du sinistre.
- Organise avec le PCC (Poste de Commandement Communal) les différentes mesures : alerte, sécurisation des zones sauvegarde (évacuation ou confinement).
- Accueille la population.
- Réquisitionne, si nécessaire, et assure la mise en place d'une chapelle ardente.
- Informe le préfet et le sous-préfet.

Cellule Voirie Environnement

- Prévoit et vérifie les systèmes d'alerte.
- Diffuse l'alerte.
- Définit et identifie la zone sinistrée.
- Met en relation avec les services techniques.
- Établit les plans de circulation.
- Prépare le matériel de la commune.
- Sécurise les zones dangereuses.
- Déblaie les routes.
- Réquisitionne, si besoin, le matériel des entreprises privées ou agriculteurs.
- Met en place des groupes électrogènes (en priorité dans les lieux d'accueil, le PCC,...).
- Évalue sur le terrain l'évolution de la situation.
- Recense le nombre de personnes impliquées dans le sinistre.
- Assure l'évacuation des riverains dans les périmètres concernés.
- Assure le bon fonctionnement des transmissions.

Cellule Accueil

- Réceptionne et aiguille les appels téléphoniques.
- Réceptionne le public.
- Alerte spécifiquement les écoles, l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), l'aire de camping-car
- Alerte les entreprises et les agriculteurs.
- Alerte les élus et le personnel communal.
- Alerte les ERP (Établissements Recevant du Public) et les établissements sensibles.
- Alerte les moyens médicaux.
- Alerte les personnes sensibles.
- Alerte les associations de secouristes ou les bénévoles pour aider à accueillir la population.





LES BONS RÉFLEXES



MON KIT DE SECOURS

- Radio portable
- Lampe de poche
- Piles
- Réserve d'eau
- Papiers personnels
- Trousse à pharmacie
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Vêtements de rechange
- Matériels de confinement (gros adhésifs, serpillière...)

INFORMEZ-VOUS EN ÉCOUTANT LA RADIO et respectez les consignes données par les autorités :

Alouette

89.8 MHz

France Bleu Loire Océan

93.2 MHz

RCF

104.5 MHz

NE TÉLÉPHONEZ QU'EN CAS DE DANGER VITAL.

Libérez les lignes pour les secours.

N'ENCOMBREZ PAS LES VOIES D'ACCÈS OU DE SECOURS.

ÉVACUEZ OU CONFINEZ-VOUS selon la nature du sinistre.

LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE EN CAS DE RISQUE IMMINENT.

Ils sont en sécurité et pris en charge.

COORDONNÉES UTILES

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

POMPIERS : 18 ou 112 (depuis un portable)

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES

SOURDES ET MALENTENDANTES : 114

POLICE MUNICIPALE : 02 51 31 80 14

PRÉFECTURE : 02 51 36 70 85

MÉTÉO FRANCE : 05 67 22 95 00

LES SITES UTILES

MÉTÉO FRANCE : www.meteofrance.com

LA MAIRIE : www.ville-lepoiresurvie.fr

FACEBOOK : Le Poiré-sur-Vie